



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 13791

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le cadre et le coût des missions de M. Nicolas Hulot suite à sa nomination comme envoyé spécial pour la Planète. Le Président de la République a annoncé cette nomination comme envoyé spécial dans un cadre bénévole. Celui-ci va travailler avec la Chancellerie et les ministères en lien avec sa mission, des ressources vont donc lui être allouées pour la réalisation de ses objectifs. Elle lui demande d'indiquer quelles seront les prérogatives de M. Hulot, le cadre dans lequel elles s'exerceront, ainsi que les moyens mis à sa disposition.

Texte de la réponse

Le 6 décembre 2012, le Président de la République a nommé M. Nicolas HULOT, président de la Fondation pour la nature et l'homme, envoyé spécial du Président de la République pour la préservation de la nature. Sa mission consistera à promouvoir la protection de la nature sur la scène internationale. M. HULOT est ainsi chargé de sensibiliser, d'informer et de mobiliser la communauté internationale sur la crise écologique mondiale et les moyens pour y faire face, de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes (entreprises, associations, collectivités locales, syndicats, etc.) afin que leurs avis enrichissent les débats. Il contribue à promouvoir et à réaffirmer les idées et les valeurs défendues par la France en matière de développement durable et de protection environnementale. Par cette nomination, le Président de la République et le Gouvernement ont réaffirmé leur engagement pour la transition écologique et énergétique de la France et mis l'accent sur une diplomatie environnementale renforcée et ouverte à la société civile. Cette mobilisation se traduit, également, par la volonté de la France d'accueillir en 2015 la conférence des Nations-unies pour le changement climatique, à la préparation de laquelle l'envoyé spécial du Président de la République contribuera. Cette mission est remplie de manière bénévole. L'envoyé spécial, qui ne touche donc aucune rémunération du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est rattaché à la Présidence de la République et il bénéficie, afin de traiter le sujet de manière transversale, de l'appui des ministères compétents. Il peut également compter sur la collaboration des ambassadeurs climat et environnement du ministère des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13791

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7467

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1814